

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024**

Convocation du 11/01/2024

A 20h30.

Nombre d'élus en exercice : 8      Présents : 6      Votants : 8

Absents excusés : 2

Bon pour pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

Le quorum est atteint le conseil municipal peut se réunir.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération concernant la rénovation du presbytère, la délibération n°42/2023 n'étant pas complète.

Rien n'a été rajouté, juste la forme.

Vote :      Pour : 8                  Contre : 0                  Abstention : 0

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2023.
- Délibération ZAENR
- Délibération ONF : la boîte à livres
- Délibération aux familles en difficultés
- Avenant n°1, convention commande publique
- Délibération prime du pouvoir d'achat exceptionnelle
- Questions diverses.

## **I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023.**

Aucune question.

Vote :      Pour : 8                  Contre : 0                  Abstention : 0

## **II/ ZAENR**

Une photocopie du dossier est transmise à chaque élu :

- La note aux administrés
- La position des photovoltaïques dans la commune
- Les parcelles cadastrales
- Le projet sur la carrière
- Les contributions des administrés

Après discussions, le conseil municipal identifie les zones d'accélération et se charge de transmettre la délibération au référent départemental et à la communauté de communes.

Vote :      Pour : 8                  Contre : 0                  Abstention : 0

## **II/ DELIBERATION ONF**

Madame le Maire présente le projet de la boîte à livres.

Celle-ci serait située entre les 2 bancs, place de la Mairie, en face du Travail ; cela permettrait aux administrés d'avoir accès gratuitement aux livres laissés par d'autres administrés à la Mairie.

Le devis de l'ONF s'élève à 1 444.57 € HT soit 1 733.48 € TTC.

Le conseil municipal après discussion vote :

Vote :        Pour : 8        Contre : 0        Abstention : 0

## **III/ DELIBERATION AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTE**

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion de la commission sociale de la commune.

Présente les difficultés financières d'une famille sur la commune et propose que la commune leur verse un don à hauteur 400.00 € pour payer en partie ce qui est dû à EDF.

Après discussion le conseil municipal passe au vote :

Vote :        Pour : 6        Contre : 0        Abstention : 0

## **IV/ AVENANT N°1 CONVENTION COMMANDES PUBLIQUES**

Madame le Maire présente l'avenant n°1 de la convention de la commande publique pour une mise à jour.

La convention initiale a été signée en décembre 2018, n°45/2018.

Considérant le nouveau seuil de procédure de la commande publique,

Il convient d'effectuer les modifications présentées dans le projet d'avenant qui concernent essentiellement

- Renommer le service marchés publics en service de la commande publique
- Ouvrir la possibilité d'effectuer des prestations pour la SAEML et les syndicats mixtes
- Constater et intégrer l'évolution du personnel du service
- Actualiser le coût de l'acte comme la convention le prévoyait
- Actualiser le seuil des procédures
- Précisions sur les domaines d'interventions et les limites du service commun.
- Création d'annexe pour plus d'information.
- Mettre à jour en supprimant la gestion des dossiers assurance de la ville de Revel

Considérant l'intérêt pour la commune de faire appel à ce service commun « commande publique »

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant N°1 à la convention initiale

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ

Vote :                    Pour : 8                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **VI/ DELIBERATION CONCERNANT LA RENOVATION DU PRESBYTERE**

Madame le Maire présente le plan du financement du presbytère qui n'a pas bougé et demande si tout le monde est d'accord pour l'accepter.

Après discussion, le conseil municipal vote :

Vote :                    Pour : 8                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **VI/ PRIME DU POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

##### **Mise en place de la prime**

Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune.

Madame le Maire, propose d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics de la commune, définit comme tel :

- Monsieur Patrick RUTIN, Agent de Maîtrise Principal, à temps complet = 700 €
- Madame Laure POUSSINES adjoint administratif, à temps non complet à raison de 21heures/semaine = 480 €

Le Conseil Municipal autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal vote :

Vote :    Pour : 8                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **VII / Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

Fin de la réunion à 22 heures.